



**Association Québécoise  
des Indépendants du Pétrole**  
*L'intérêt pétrolier québécois*

## **Proposition de l'Association québécoise des indépendants du pétrole**

### **Mieux contrôler les augmentations des prix des carburants**

#### **Les hausses soudaines et importantes**

Ce sont les hausses de prix soudaines et importantes qui provoquent les tempêtes médiatiques et la colère régulière des consommateurs. À titre d'exemple, que les prix à la pompe diminuent d'un cent par jour pendant 10 jours n'est remarqué que par peu de personnes. Mais que les prix de pompe équivalents ou même inférieurs aux prix de rampes de chargement des raffineries se rétablissent à une hauteur qui permet aux détaillants de cesser de vendre à perte peut provoquer des hausses soudaines et spectaculaires que le consommateur moyen n'arrive pas à s'expliquer. Ce sont surtout ces fluctuations régulières qui provoquent la colère et l'incompréhension populaire.

La Régie explique clairement ce phénomène dans l'avis qui porte sur les écarts de prix de vente entre Montréal et Québec<sup>4</sup>, publié en début d'année. Cet avis a été produit à la demande de la Ministre. L'AQUIP a publiquement appuyé cette initiative ministérielle.

#### **Concurrence, consommateurs et médias**

C'est au Québec que l'on trouve les prix de l'essence hors taxes les plus bas au Canada. L'avis de la Régie confirme de nouveau cette réalité en affirmant que, *lorsque comparées à un échantillon de villes canadiennes de janvier à octobre 2009, les villes de Montréal et de Québec présentent les marges de commercialisation du détaillant les plus faibles au Canada*<sup>5</sup>. Pour maintenir un solide réseau d'indépendants qui continue à permettre aux Québécois de profiter des prix hors taxes les plus bas au Canada, il faut maintenir la notion de prix minimum qui évite l'expulsion du marché de détaillants efficaces en raison de comportements commerciaux excessifs. D'autre part,

---

<sup>4</sup> Régie de l'énergie, Avis sur les écarts de prix de vente et des marges de commercialisation de l'essence entre Montréal et Québec, R-3710-2009, Avis A-2009-02, 14 décembre 2009, page 13 et 14.

<sup>5</sup> Idem, page 28.

il est souhaitable de limiter les hausses spectaculaires de prix qui indisposent à juste titre les consommateurs et engendrent les tempêtes médiatiques.

Il faut donc maintenir la dynamique concurrentielle du marché québécois qui fait en sorte que, comme nous le précisons plus haut, de toutes les régions du Canada, c'est au Québec que les prix de l'essence hors taxes sont les plus bas.

### **PME quotidien**

Afin de stabiliser le marché et d'éviter les hausses spectaculaires, il importe de restreindre l'importance des hausses des prix. Nous soumettons une formule modifiée qui fait en sorte que, notamment, le marché soit davantage axé sur les variations des prix de gros quotidiennes aux rampes de chargement des raffineurs. De la sorte, les variations seront moins spectaculaires, tout en reflétant la réalité incontournable du marché continental. Nous proposons ainsi que le prix minimum estimé (PME) soit déterminé quotidiennement plutôt qu'hebdomadairement. Comme le précise l'avis, la Régie publie déjà un indicateur quotidien du coût d'acquisition (IQCA)<sup>6</sup>, similaire au PME. Il suffirait donc de modifier le décret afin que le PME devienne quotidien<sup>7</sup> : les données de l'IQCA deviendraient de facto le PME quotidien.

### **Formule**

Le Québec devrait être divisé en trois grandes zones : la région de Montréal (AMT), le Québec central et les régions éloignées. Les villages à faible densité de population recevront un traitement particulier dans le but d'y maintenir le service d'approvisionnement de carburant auprès des populations régionales souvent éloignées des grands centres.

Les détaillants de chacune des trois grandes régions devraient respecter un prix minimum quotidien (incluant la marge minimum décrite ci-après) et ne pas offrir de prix de pompe supérieurs à 3 ¢ de ce prix minimum sous réserve de ce qui est prévu ci-dessous. La notion de prix maximum existe déjà dans la loi québécoise.

Cela éliminera les grandes variations de prix et permettra aux consommateurs de profiter rapidement des variations à la baisse des prix de gros et d'assumer les augmentations sans hausses importantes. L'écart permis entre le prix minimum et le prix maximum permettra le

---

<sup>6</sup> Idem, page 11.

<sup>7</sup> Le décret du 27 décembre 1996 se lit ainsi : *Que le périodique désigné soit, pour chaque période hebdomadaire débutant le mardi, le Bloomberg Oil Buyer's Guide sous la rubrique Rack Contract-Montréal indiquant les prix à la rampe de chargement au moment de la fermeture des marchés le jeudi de la semaine précédant cette période;*. L'AQUIP propose de le modifier ainsi : *Que le périodique désigné soit, pour chaque période quotidienne, le Bloomberg Oil Buyers' Guide Energy Daily sous la rubrique Bloomberg Canadian Terminal Racks indiquant les prix à la rampe de chargement au moment de la fermeture des marchés précédant cette période;*. De la sorte, à titre d'exemple, les prix de fermeture des marchés du 13 janvier sont publiés en fin de journée, donc vraiment accessibles le 14 janvier, et le prix minimum estimé (PME) qui en découle s'applique le 15 janvier.

maintien du jeu de la concurrence qui, comme nous l'avons indiqué plus haut, sert bien les consommateurs du Québec.

### **Région de Montréal (AMT)**

Prix minimum : prix quotidien aux rampes de chargement + coût de transport + 3,5 ¢ de marge minimum + taxes. Prix maximum : prix minimum + 3 ¢ + taxes.

### **Québec central**

Prix minimum : prix quotidien aux rampes de chargement + coût de transport + 4,5 ¢ de marge minimum + taxes. Prix maximum : prix minimum + 3 ¢ + taxes.

### **Régions éloignées (Abitibi, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie et Bas-Saint-Laurent)**

Prix minimum : prix quotidien aux rampes de chargement + coût de transport + 5,5 ¢ de marge minimum + taxes. Prix maximum : prix minimum + 3 ¢ + taxes.

### **Amendes et respect de la loi**

Pour que cette formule fonctionne, il est nécessaire qu'un détaillant, dont le prix de vente est inférieur au prix minimum ou supérieur au prix maximum, se voie imposer une amende pour chaque jour d'infraction à la loi. Il convient que cette amende soit assez importante pour souligner l'évidence de son caractère dissuasif.

### **Autres modifications suggérées par l'AQUIP**

#### **Avec service**

Tout détaillant qui opère un poste d'essence avec service peut ajouter 1,5 ¢ au prix maximum.

#### **Petites localités isolées**

Ce type de réglementation pourrait ne pas permettre à certains détaillants de petits villages, dont les volumes sont faibles, d'envisager la poursuite de leurs activités. Ainsi, pour éviter d'isoler ces populations, on pourrait majorer de 2 ¢ par litre le prix maximum dans les localités de moins de 1 500 habitants; le prix minimum demeurerait le même.

Au surplus, le Québec pourrait, comme la France le fait, envisager un programme d'aide aux petites localités permettant de soutenir financièrement les détaillants qui, notamment pour des motifs de respect de l'environnement, doivent procéder au remplacement des réservoirs de leurs postes d'essence. Ces détaillants continueront ainsi à offrir un service quasi essentiel à ces populations isolées, au lieu d'abandonner les affaires comme c'est souvent le cas lorsque vient le temps de réinvestir dans le remplacement de réservoirs.

### **Nord-du-Québec**

Compte tenu des situations particulières et exceptionnelles propres à chacun des villages isolés dans les secteurs situés au nord des trois régions ci-haut identifiées, les postes d'essence de ces villages ou hameaux ne seraient pas soumis à l'application de la loi.

-----



**Association Québécoise  
des Indépendants du Pétrole**  
*L'intérêt pétrolier québécois*

## **Application de la proposition législative pour la période de 2011 à 2015**

Par Sonia Marcotte M.A., économiste et  
Selene Villarello M.Sc., économiste

Les économistes de l'AQUIP ont mené cette étude afin de mesurer les effets de la proposition législative<sup>1</sup> soumise aux autorités politiques.

En prenant connaissance de la présente étude, on constate notamment que l'application de la proposition législative ne fait pas varier significativement la moyenne de la marge des détaillants sur l'ensemble du territoire du Québec<sup>2</sup>.

À cet égard, l'étude porte sur les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. Elle illustre que les zones où les marges des détaillants sont plus élevées connaissent une diminution de celles-ci, alors que les zones de fortes guerres de prix présentent des marges majorées. Cela correspond aux objectifs identifiés dans la proposition législative. Au surplus, comme l'illustre le tableau présentant les marges de détail de Montréal, Toronto et Vancouver<sup>3</sup>, les guerres de prix soutenues de Toronto et Vancouver ont fait place à des augmentations significatives des marges de détail. L'adoption de la proposition législative de l'AQUIP préviendra que des hausses de même nature n'affectent les consommateurs du Montréal.

Au-delà de l'étude économique, il convient de dresser l'éventail des avantages et inconvénients qui découlent de cette proposition.

### Les consommateurs

#### *Avantages*

Les consommateurs continuent à bénéficier des meilleurs prix hors taxes et redevances de tout le Canada.

Le maintien d'un secteur indépendant fort garantit une concurrence à long terme avantageuse pour les consommateurs québécois.

---

<sup>1</sup> Annexe 1

<sup>2</sup> Annexe 2

<sup>3</sup> Annexe 3

Ils profitent de la diminution des marges de détail plus élevées de certaines zones.  
Ils ne sont plus frappés par de fortes augmentations, soudaines et irritantes, des prix de l'essence.  
Les consommateurs des régions qui habitent des petites localités, délaissés par les multinationales, continuent à bénéficier des services de distribution de produits pétroliers offerts par les indépendants.  
Les consommateurs continuent à avoir accès aux bas prix des guerres de prix.

#### *Inconvénients*

Les consommateurs n'ont plus accès aux prix déraisonnablement bas consécutifs aux fortes guerres de prix locales sporadiques.

### Les détaillants indépendants

#### *Avantages*

Les détaillants indépendants ne sont plus victimes de guerres de prix persistantes et ruineuses.  
Ils peuvent mieux jouer leur rôle de concurrent et réinvestir sans craindre de représailles commerciales dévastatrices de la part de concurrents prédateurs.  
Les recours juridiques longs, coûteux et interminables sont éliminés, au profit d'une application simplifiée de la loi.

#### *Inconvénients*

La diminution de marges de détail plus élevées de certaines zones affecte leur profitabilité.

### Les autorités politiques

#### *Avantages*

Les hausses soudaines et spectaculaires des prix de l'essence, et les crises médiatiques qui y sont liées, disparaissent au profit de faibles variations de prix qui suivent quotidiennement les coûts d'acquisition offerts par les raffineurs et les importateurs.  
La simplicité et l'équité du mécanisme d'établissement des marges de détail facilitent la compréhension des médias et du public et évitent d'adresser des blâmes injustifiés.  
Les prix élevés de certaines zones disparaissent, tout comme les zones de prix déraisonnablement bas, pour offrir un marché concurrentiel et un juste prix aux consommateurs.  
Les détaillants inefficaces ne peuvent survivre en fonction des balises proposées et l'amélioration du parc de postes d'essence se poursuivra.

#### *Inconvénients*

Le débat sur la modification législative provoquera la mauvaise humeur temporaire des grandes surfaces et, probablement, des multinationales du pétrole qui s'opposent publiquement aux réglementations.

Octobre 2015

			MOYENNE DES PRIX À LA POMPE DE L'ESSENCE ORDINAIRE (\$/L)									
			2011		2012		2013		2014		2015 *	
	Régions du Québec	Villes	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé
RÉGIONS ÉLOIGNÉES	Bas Saint-Laurent	Mont-Joli	1,284	1,266	1,354	1,328	1,361	1,328	1,367	1,324	1,166	1,128
		Rimouski	1,283	1,281	1,353	1,340	1,360	1,347	1,368	1,343	1,166	1,143
		Rivière-du-loup	1,278	1,289	1,353	1,353	1,357	1,356	1,349	1,350	1,155	1,152
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	1,253	1,237	1,308	1,306	1,324	1,313	1,326	1,310	1,137	1,116
		Chicoutimi	1,221	1,236	1,305	1,304	1,326	1,313	1,326	1,309	1,136	1,115
		La Baie	1,221	1,237	1,304	1,306	1,325	1,313	1,326	1,309	1,134	1,114
	Abitibi-Témiscamingue	Amos	1,254	1,260	1,326	1,322	1,333	1,328	1,344	1,326	1,140	1,126
		Rouyn-Noranda	1,274	1,260	1,326	1,327	1,333	1,329	1,346	1,326	1,144	1,128
		Senneterre	1,255	1,262	1,323	1,325	1,332	1,330	1,346	1,327	1,147	1,129
		Val d'Or	1,257	1,260	1,329	1,327	1,334	1,327	1,347	1,326	1,146	1,129
	Côte-Nord	Ville-Marie	1,255	1,248	1,329	1,325	1,332	1,325	1,346	1,327	1,145	1,131
		Baie-Comeau	1,283	1,249	1,361	1,331	1,362	1,331	1,366	1,330	1,164	1,132
	Nord-du-Québec	Sept-Iles	1,279	1,270	1,360	1,335	1,362	1,335	1,367	1,338	1,164	1,144
		Baie-James	1,494	1,326	1,536	1,386	1,533	1,385	1,561	1,390	1,366	1,207
	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Chibougameau	1,227	1,248	1,319	1,320	1,349	1,331	1,337	1,322	1,140	1,131
Chandler		1,284	1,280	1,355	1,340	1,358	1,344	1,369	1,342	1,170	1,143	
Gaspé		1,286	1,281	1,363	1,344	1,365	1,347	1,367	1,344	1,169	1,146	
		Ste-Anne-des-Monts	1,284	1,273	1,360	1,336	1,364	1,336	1,368	1,334	1,167	1,136
QUÉBEC CENTRAL	Capitale-Nationale	Beauport	1,278	1,279	1,350	1,344	1,350	1,344	1,331	1,330	1,117	1,129
		Charlesbourg	1,288	1,279	1,349	1,343	1,354	1,345	1,329	1,330	1,123	1,130
		Québec	1,299	1,279	1,352	1,344	1,351	1,344	1,329	1,329	1,125	1,131
		St-Augustin-de-Desmaures	1,279	1,279	1,350	1,344	1,353	1,345	1,330	1,330	1,107	1,125
		Sainte-Foy	1,279	1,279	1,349	1,343	1,353	1,344	1,324	1,327	1,111	1,127
	Mauricie	Grand-Mère	1,272	1,281	1,345	1,345	1,345	1,344	1,352	1,341	1,146	1,141
		Shawinigan	1,272	1,281	1,345	1,345	1,345	1,345	1,352	1,342	1,147	1,142
		Shawinigan-Sud	1,271	1,281	1,344	1,345	1,345	1,344	1,352	1,342	1,146	1,141
		Trois-Rivières	1,276	1,283	1,353	1,348	1,349	1,346	1,356	1,343	1,147	1,141
	Estrie	Magog	1,280	1,283	1,356	1,351	1,356	1,349	1,356	1,347	1,138	1,140
		Sherbrooke	1,281	1,284	1,357	1,351	1,356	1,349	1,359	1,346	1,144	1,143
	Outaouais	Gatineau	1,211	1,237	1,284	1,301	1,297	1,303	1,296	1,299	1,072	1,098
		Hull	1,216	1,230	1,285	1,293	1,297	1,297	1,297	1,293	1,071	1,090
		Maniwaki	1,255	1,234	1,308	1,309	1,322	1,315	1,341	1,316	1,132	1,118

			MOYENNE DES PRIX À LA POMPE DE L'ESSENCE ORDINAIRE (\$/L)									
			2011		2012		2013		2014		2015 *	
Régions du Québec	Villes		prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé	prix à la pompe réel	prix à la pompe proposé
QUÉBEC	Chaudière-Appalaches	Charny	1,277	1,268	1,351	1,343	1,354	1,344	1,330	1,329	1,113	1,127
		Lévis	1,279	1,268	1,351	1,343	1,354	1,344	1,332	1,329	1,126	1,130
		Montmagny	1,279	1,281	1,351	1,345	1,356	1,346	1,334	1,335	1,130	1,135
		St-Georges	1,275	1,279	1,345	1,343	1,346	1,344	1,328	1,331	1,133	1,138
		Thetford Mines	1,282	1,283	1,348	1,345	1,344	1,343	1,345	1,339	1,141	1,142
	Centre-du-Québec	Drummondville	1,251	1,271	1,308	1,333	1,289	1,326	1,291	1,321	1,089	1,123
		Princeville	1,252	1,274	1,312	1,336	1,300	1,329	1,323	1,330	1,110	1,132
		Victoriaville	1,254	1,274	1,302	1,335	1,292	1,329	1,322	1,330	1,107	1,131
	Lanaudière	Berthierville	1,268	1,278	1,317	1,335	1,315	1,331	1,355	1,342	1,157	1,145
		Joliette	1,275	1,279	1,329	1,336	1,330	1,336	1,350	1,339	1,144	1,140
		St-Lin	1,239	1,268	1,301	1,331	1,300	1,327	1,314	1,325	1,096	1,123
	Laurentides	Lachute	1,238	1,267	1,298	1,330	1,287	1,324	1,301	1,321	1,078	1,122
		Mont-Laurier	1,258	1,260	1,329	1,322	1,326	1,321	1,347	1,327	1,125	1,121
	Montérégie	St-Hyacinthe	1,252	1,271	1,313	1,335	1,316	1,331	1,338	1,334	1,120	1,131
St-Jean		1,275	1,268	1,306	1,331	1,326	1,335	1,336	1,332	1,134	1,135	
Sorel-Tracy		1,271	1,268	1,328	1,340	1,331	1,338	1,330	1,331	1,140	1,140	
RÉGION DE MONTRÉAL	Montréal	Anjou	1,301	1,301	1,363	1,363	1,373	1,365	1,373	1,360	1,157	1,156
		Dorval	1,320	1,309	1,377	1,369	1,373	1,365	1,378	1,363	1,204	1,172
		Kirkland	1,317	1,308	1,383	1,372	1,377	1,368	1,386	1,366	1,209	1,174
		Montréal	1,326	1,304	1,366	1,365	1,369	1,365	1,378	1,362	1,206	1,171
		Montréal-Nord	1,314	1,306	1,377	1,369	1,377	1,367	1,385	1,365	1,206	1,172
		Mont-Royal	1,323	1,306	1,373	1,367	1,375	1,367	1,383	1,364	1,206	1,172
		Saint-Laurent	1,326	1,307	1,374	1,368	1,374	1,367	1,382	1,364	1,206	1,172
		Verdun	1,290	1,297	1,352	1,359	1,366	1,363	1,364	1,360	1,170	1,161
	Laval	Chomedey	1,313	1,306	1,377	1,370	1,373	1,367	1,383	1,369	1,193	1,169
		Fabreville	1,315	1,307	1,378	1,369	1,377	1,368	1,386	1,369	1,199	1,170
		Laval-des-Rapides	1,312	1,307	1,373	1,369	1,371	1,366	1,383	1,370	1,186	1,168
	Lanaudière	Repentigny	1,307	1,305	1,348	1,359	1,340	1,352	1,359	1,356	1,179	1,167
		Terrebonne	1,297	1,300	1,349	1,357	1,345	1,354	1,357	1,355	1,169	1,163
	Laurentides	Blainville	1,301	1,298	1,357	1,361	1,361	1,363	1,376	1,365	1,184	1,168
Mirabel		1,295	1,300	1,365	1,365	1,359	1,361	1,365	1,360	1,174	1,165	
St-Eustache		1,303	1,302	1,369	1,366	1,361	1,362	1,373	1,362	1,159	1,158	
St-Jérôme		1,250	1,278	1,316	1,350	1,315	1,347	1,328	1,343	1,114	1,144	
Montérégie	Brossard	1,287	1,294	1,341	1,352	1,350	1,355	1,343	1,350	1,147	1,154	
	Châteauguay	1,318	1,309	1,380	1,371	1,380	1,370	1,383	1,366	1,193	1,171	
	Longueuil	1,313	1,306	1,373	1,367	1,370	1,365	1,377	1,363	1,180	1,165	
	Vaudreuil-Dorion	1,293	1,298	1,347	1,358	1,349	1,357	1,360	1,357	1,161	1,159	
<b>MOYENNE</b>			1,281	1,279	1,345	1,343	1,348	1,343	1,352	1,340	1,152	1,142

Source : Bloomberg et Régie de l'énergie.

\* De janvier à septembre 2015

			MOYENNE DES MARGES (Prix à la pompe de l'essence ordinaire - prix à la rampe) (cents/ litre)									
			2011		2012		2013		2014		2015 *	
	Régions du Québec	Villes	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	prix à la pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)
RÉGIONS ÉLOIGNÉES	Bas Saint-Laurent	Mont-Joli	9,8	8,1	10,4	8,2	11,3	8,4	12,1	8,5	11,5	8,3
		Rimouski	7,5	7,3	8,1	7,3	9,1	7,9	10,2	8,3	9,9	7,9
		Rivière-du-loup	5,3	6,1	6,3	6,6	7,0	7,0	6,9	7,0	7,3	7,0
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	5,0	6,2	6,8	6,9	8,8	7,8	9,1	7,8	9,5	7,8
		Chicoutimi	4,9	6,1	6,8	6,9	8,9	7,8	9,2	7,8	9,6	7,8
		La Baie	4,9	6,1	6,7	6,9	8,8	7,8	9,2	7,8	9,4	7,7
	Abitibi-Témiscamingue	Amos	5,9	6,4	6,8	7,0	7,6	7,3	9,1	7,6	8,3	7,2
		Rouyn-Noranda	5,9	6,4	6,8	6,9	7,7	7,3	9,2	7,6	8,7	7,3
		Senneterre	5,9	6,4	6,4	6,8	7,4	7,3	9,1	7,6	8,8	7,4
		Val d'Or	6,5	6,6	7,3	7,1	8,0	7,4	9,4	7,7	8,8	7,4
	Côte-Nord	Ville-Marie	6,5	6,7	7,4	7,2	8,1	7,4	9,3	7,7	8,4	7,2
		Baie-Comeau	9,4	8,1	10,7	8,2	11,0	8,4	11,6	8,5	10,8	8,1
	Sept-Iles	Sept-Iles	8,6	7,7	10,2	8,1	10,7	8,3	10,9	8,4	9,6	7,8
		Baie-James	23,4	8,5	21,4	8,5	21,4	8,5	23,2	8,5	22,1	8,5
	Nord-du-Québec	Chibougameau	4,0	5,9	6,8	6,8	9,7	8,1	8,7	7,5	8,3	7,4
		Chandler	7,9	7,4	8,5	7,4	9,2	7,9	10,5	8,3	10,3	8,0
	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Gaspé	8,2	7,6	9,3	7,8	9,9	8,2	10,2	8,3	9,7	7,8
		Ste-Anne-des-Monts	8,9	7,9	10,2	8,1	10,8	8,4	11,3	8,4	10,7	8,0
QUÉBEC CENTRAL	Capitale-Nationale	Beauport	6,0	5,9	6,8	6,3	7,1	6,5	5,9	5,9	4,5	5,5
		Charlesbourg	5,9	5,9	6,7	6,2	7,4	6,6	5,7	5,8	4,8	5,6
		Québec	5,6	5,9	6,8	6,3	7,1	6,5	5,7	5,9	5,2	5,7
		St-Augustin-de-Desmaures	5,9	5,9	6,7	6,2	7,3	6,6	5,8	5,9	3,6	5,2
		Sainte-Foy	6,0	5,9	6,7	6,2	7,3	6,6	5,3	5,7	4,0	5,3
	Mauricie	Grand-Mère	4,9	5,6	5,9	5,9	6,2	6,1	7,3	6,5	6,5	6,1
		Shawinigan	4,9	5,6	5,9	5,9	6,2	6,1	7,2	6,5	6,5	6,1
		Shawinigan-Sud	4,9	5,6	5,8	5,9	6,2	6,1	7,2	6,5	6,5	6,1
		Trois-Rivières	5,6	5,9	6,7	6,2	6,6	6,3	7,7	6,7	6,7	6,2
	Estrie	Magog	5,6	5,9	6,9	6,4	7,1	6,5	7,6	6,7	5,8	6,0
		Sherbrooke	5,7	5,9	6,9	6,4	7,1	6,5	7,8	6,8	6,2	6,2
	Outaouais	Gatineau	2,6	4,7	3,6	5,0	5,0	5,5	5,2	5,6	4,8	7,1
		Hull	4,0	5,2	4,7	5,4	6,1	6,0	6,3	6,1	5,0	6,7
		Maniwaki	4,7	5,5	5,7	5,9	7,2	6,6	9,2	7,1	8,0	6,8

			MOYENNE DES MARGES (Prix à la pompe de l'essence ordinaire - prix à la rampe) (cents/ litre)									
			2011		2012		2013		2014		2015 *	
	Régions du Québec	Villes	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	prix à la pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)	prix à la pompe réel - prix à la rampe (1)	pompe proposé - prix à la rampe (2)
QUÉBEC CENTRAL	Chaudière-Appalaches	Charny	5,9	5,9	7,0	6,3	7,5	6,6	5,8	5,9	4,0	5,3
		Lévis	5,7	6,0	6,9	6,3	7,5	6,6	6,0	6,0	5,2	5,7
		Montmagny	5,9	5,9	6,8	6,2	7,5	6,6	5,9	5,9	5,3	5,8
		St-Georges	5,6	5,6	6,1	6,0	6,4	6,2	5,4	5,7	5,4	5,9
		Thetford Mines	5,9	5,9	6,3	6,1	6,3	6,1	6,7	6,3	5,8	6,0
	Centre-du-Québec	Drummondville	3,2	5,0	2,9	5,1	1,5	4,7	2,1	4,8	1,7	4,7
		Princeville	3,3	5,2	3,2	5,3	2,4	5,0	4,9	5,6	3,5	5,4
		Victoriaville	3,5	5,2	2,4	5,2	1,7	5,0	4,8	5,6	3,3	5,4
	Lanaudière	Berthierville	4,9	5,8	3,7	5,4	3,9	5,2	7,9	6,8	7,8	6,7
		Joliette	5,5	5,8	4,8	5,5	5,2	5,7	7,5	6,6	6,7	6,4
		St-Lin	2,4	4,9	2,4	5,0	2,6	5,0	4,4	5,4	2,6	5,0
	Laurentides	Lachute	2,2	4,8	2,1	4,9	1,4	4,7	3,1	5,0	0,8	4,7
		Mont-Laurier	5,9	6,0	6,7	6,1	6,7	6,3	8,8	6,9	6,5	6,2
	Montérégie	St-Hyacinthe	3,4	5,0	3,3	5,2	3,9	5,2	6,2	6,0	4,5	5,5
St-Jean		5,5	5,7	2,8	5,0	4,9	5,6	6,2	6,0	5,8	5,9	
Sorel-Tracy		5,1	5,6	4,6	5,7	5,2	5,8	5,5	5,8	6,1	6,1	
RÉGION DE MONTRÉAL	Montréal	Anjou	5,2	5,0	5,1	5,0	6,0	5,5	6,7	5,7	5,1	5,0
		Dorval	6,7	5,6	6,2	5,5	5,9	5,4	7,0	5,8	8,9	6,2
		Kirkland	6,3	5,4	6,5	5,6	6,3	5,6	7,6	6,0	9,4	6,4
		Montréal	5,4	5,1	5,2	5,1	5,7	5,4	7,1	5,8	9,2	6,3
		Montréal-Nord	6,2	5,4	6,2	5,5	6,5	5,6	7,7	6,0	9,1	6,3
		Mont-Royal	6,1	5,3	5,7	5,3	6,3	5,6	7,5	5,9	9,1	6,3
		Saint-Laurent	6,4	5,4	5,9	5,4	6,2	5,5	7,3	5,9	9,1	6,3
		Verdun	4,0	4,5	4,1	4,6	5,5	5,3	5,8	5,5	5,8	5,3
	Laval	Chomedey	6,0	5,3	6,1	5,5	6,1	5,5	7,4	6,1	8,1	6,1
		Fabreville	5,8	5,4	6,2	5,5	6,4	5,6	7,7	6,1	8,6	6,1
		Laval-des-Rapides	5,9	5,3	5,8	5,4	5,9	5,5	7,4	6,1	7,5	5,9
	Lanaudière	Repentigny	5,6	5,3	3,7	4,7	3,2	4,3	5,4	5,3	6,9	5,8
		Terrebonne	4,3	4,9	3,8	4,5	3,7	4,5	5,2	5,2	6,1	5,5
	Laurentides	Blainville	4,0	4,5	4,4	4,7	5,1	5,2	6,8	5,9	7,2	5,9
		Mirabel	4,4	4,6	5,0	5,0	4,8	4,9	5,8	5,4	6,2	5,6
		St-Eustache	5,0	5,0	5,5	5,1	5,1	5,1	6,5	5,7	5,0	5,0
		St-Jérôme	0,4	3,6	0,7	3,7	0,9	3,7	2,5	4,0	1,1	3,7
	Montérégie	Brossard	3,9	4,3	3,0	4,1	4,2	4,6	3,9	4,5	3,8	4,5
		Châteauguay	6,4	5,5	6,3	5,5	6,6	5,7	7,4	6,0	8,0	6,1
		Longueuil	6,1	5,3	5,7	5,3	5,8	5,3	6,8	5,7	6,7	5,4
		Vaudreuil-Dorion	3,8	4,5	3,4	4,4	3,9	4,5	5,3	5,2	5,2	5,1
		<b>MOYENNE</b>	5,8	5,8	6,1	6,0	6,6	6,1	7,4	6,4	7,1	6,2

Source : Bloomberg et Régie de l'énergie.

(1) Prix à la rampe à la fermeture des marchés;

\* De janvier à septembre 2015

(2) Prix à la rampe à la fermeture des marchés, décalé de 24 heures selon la proposition législative de l'AQUIP.